

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-148

COMMANDE PUBLIQUE

- **Cheminée industrielle située impasse Fontval**
- **Marché négocié passé avec l'entreprise Auvergne Bétons Spéciaux (A.B.S.)**

Dans le cadre de l'aménagement global du site Fontval, il a été décidé de conserver la cheminée industrielle située impasse Fontval qui présente un intérêt historique en témoignant du passé industriel de Roanne.

Cependant, cet ouvrage présentant d'importantes dégradations, il est nécessaire de procéder à des travaux pour notamment assurer sa mise en sécurité.

En effet, une expertise de cette cheminée a eu lieu en mai 2023. Il en résulte que des travaux de confortement doivent être réalisés pour permettre la pérennité de l'ouvrage.

S'agissant de travaux bien spécifiques sur un ouvrage patrimonial avec un caractère historique, il a été décidé de confier ces prestations à une entreprise spécialisée dans les ouvrages d'art.

Pour ce faire, la Ville de Roanne a passé un marché négocié avec l'entreprise AUVERGNE BETONS SPECIAUX conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du Code de la Commande Publique, pour un montant de 58 333,33 € H.T..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231221-DEC2023148-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de signer le marché négocié avec l'entreprise citée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget d'investissement.

ROANNE, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération